

COMMUNE D'ARQUIAN (NIEVRE)
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 décembre 2020

Présents : Mme Cécile BECKER, Maire, Mmes Anne BERNARD, Aurélie CIESIELSKI, Alexa GOURTAY, Sandy GUEDJ, Anne METAS, Élodie MONTAGU, Sylvie SENERY, Marion TAPIN et M. Bertrand AVRIAL, Émile GUIONIE, Stéphane LAVERT, Michel POIRIER.

Absents excusés : Christophe BERTRAND (pouvoir à Cécile BECKER), Élisabeth LOISEAU (pouvoir à Marion TAPIN).

Secrétaire de séance : Aurélie CIESIELSKI

Madame le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la séance du 10 octobre 2020 ; aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

I. BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIÉTÉ AU P'TIT ARQUINOIS

Madame le Maire informe le conseil municipal que les repreneurs du café multiservices envisagent une réouverture du commerce début 2021. Leur projet est de proposer les services suivants : épicerie générale, épicerie fine, pain/viennoiserie, bar/salon de thé, restauration, tabac, gaz, point poste. Les activités bar et restauration reprendront en fonction des directives liées l'évolution de la crise sanitaire de la COVID-19.

La commune a fait réaliser des aménagements sommaires dans la partie bar et la salle de restaurant ainsi que des travaux de plomberie pour résoudre des problèmes d'évacuation d'eaux usées.

Suite à l'étude du projet présentée par M. Alexandre HENNIN pour la reprise du commerce Au P'tit Arquinois, dont la Commune d'Arquian est propriétaire des murs, du matériel et de la Licence IV, il y a lieu de passer un bail d'exploitation de ce commerce avec la Société Au P'tit Arquinois, représentée par M. Alexandre HENNIN, et dont le siège social est 3, les Gros Giblins à Saint-Amand-en-Puisaye.

La commune signera un bail commercial d'une durée de neuf années consécutives à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2029 pour une activité de multiservices comprenant les activités d'épicerie, de débit de boissons et de restauration.

Le principe de la mise en place d'un loyer mensuel minoré à 150 € HT les douze premiers mois puis à 250 € HT jusqu'à la fin du bail est approuvé.

Un état des lieux sera réalisé avant la signature du bail afin de définir les matériels nécessaires à l'activité. Le matériel non utilisé sera retiré de l'inventaire. L'exploitant aura à charge la maintenance et l'entretien des matériels. La première échéance ne sera demandée qu'à compter du 1^{er} février 2021, date prévisionnelle d'ouverture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la location du commerce à la Société Le P'tit Arquinois à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de neuf ans à un prix mensuel minoré à 150 € les douze premiers mois puis à 250 € HT jusqu'à la fin du bail. La première échéance ne sera demandée qu'à compter du 1^{er} février 2021,
- Autorise Madame le Maire à signer le bail commercial, ainsi que tout document nécessaire à cette location.

II. ACQUISITION DE TERRAINS EN CENTRE-BOURG

Suite à l'incendie de la boulangerie d'Arquian et des bâtiments voisins (Place Carriès et rue Sobieski) en août 2018 et la démolition des ruines en août dernier, la Commune d'Arquian envisage l'achat des terrains et du fournil. A cette fin, un estimatif a été demandé au Notaire de Saint-Sauveur-en-Puisaye. L'Architecte des Bâtiments de France a autorisé les démolitions à la seule condition que la Commune s'engage à acheter ces terrains pour y conduire un projet d'ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les terrains nus ci-après au prix de 7 € le m2, soit 4.340 € pour l'ensemble :
 - Mme CHAILLOY pour 441,00 € parcelle A815
 - M. BEAUFILS/LUCAS pour 42,00 € parcelle A817
 - Bien sans maître pour 35,00 € parcelle A818
 - M. DUBUISSON pour 2.625,00 € parcelle A819
 - M. TESTARD pour 1.057,00 € parcelle A1626
 - M. DELOMEZ pour 140,00 € parcelle A1627
- Décide d'acquérir le fournil appartenant à M. David DUBUISSON et situé sur la parcelle A819 au prix de 12 000 € ;
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à ces acquisitions ;
- Dit que la dépense sera inscrite sur le Budget Communal 2021.

III. ACQUISITION DE TERRAINS : AUTORISATION DE PRINCIPE

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'opportunité d'acquérir des terrains appartenant à Mme Suzanne Chailloy sur le territoire de la commune : place de la Bascule, Route de la Celle, route de la Basserie et à l'arrière de la mairie-école. Une proposition d'ensemble de la tutrice de Mme Suzanne Chailloy est attendue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne une autorisation de principe pour l'acquisition de terrains appartenant à Mme Suzanne Chailloy.

IV. FORÊT COMMUNALE – AFFOUAGES

La commune est propriétaire de 60 hectares de forêt, composés principalement de chênes. L'aménagement forestier est géré par l'Office national des forêts avec lequel la commune d'Arquian a un contrat de 15 ans (2010 à 2024). L'objectif principal est la production de bois d'œuvre et de chauffage. Le traitement sylvicole adopté est une conversion en futaie régulière, à partir d'anciens taillis sous futaie. La méthode d'aménagement est celle de groupes de régénération.

La commune propose, comme le prévoit le Code forestier, à ses habitants depuis plusieurs années de bénéficier de bois de chauffage pour leurs besoins domestiques propres en le prélevant dans la forêt communale. Il s'agit de la pratique de l'affouage. : telle est la pratique séculaire de l'affouage.

Pour la période 2020-2021, la prévision d'affouages comprend :

- La finalisation d'affouage sur les parcelles 9, 10, 11, 12,
- La finalisation d'affouage sur la parcelle 1a : 9 stères

- La mise en affouage de la parcelle 16 : 63 stères.

Bertrand Avrial, garant des bois, présente au conseil municipal le projet de règlement d'affouage pour la période. Il comporte un certain nombre de prescriptions générales valables dans le temps ainsi que de nouvelles mentions concernant notamment la sécurité des affouagistes et la protection de l'environnement. Le port de vêtements de protection individuelle sera obligatoire ainsi que l'utilisation d'huile de chaîne biodégradable fournie par la commune. Les affouagistes devront présenter une attestation de responsabilité civile.

Afin de compenser le coût des vêtements de protection individuelle, il est proposé que le prix du stère soit abaissé à 2 € au lieu de 5 € durant la précédente campagne d'affouage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve pour l'hiver 2020/2021 le règlement d'affouage tel que présenté par M. Bertrand Avrial, conseiller municipal garant des bois ;
- Fixe le tarif de l'affouage à 2 € le stère, pour l'hiver 2020/2021.

V. ASSURANCE PERSONNEL COMMUNAL

Le contrat d'assurance couvrant les salaires du personnel communal en arrêt de travail est à renouveler au 1^{er} janvier 2021. La Compagnie Groupama-CIGAC propose un contrat couvrant l'ensemble du personnel, titulaires ou contractuels, pour un coût annuel de 5.182 €. Ce nouveau contrat permet de couvrir les absences de l'ensemble du personnel quel que soit le statut de l'agent.

Pour rappel, le contrat actuel s'élevait à la somme de 10.682 € et ne prenait en compte que le personnel titulaire. Ce nouveau contrat permet une économie substantielle tout en incluant le personnel contractuel. La cotisation pour le personnel titulaire est de 6,73 % sur l'ensemble du salaire (brut et charges patronales) alors que pour le personnel contractuel, la cotisation n'est que de 1,73 %, la sécurité sociale prenant en charge 70% du salaire en cas d'absence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de contrat de prévoyance statutaire pour le personnel communal, titulaire et contractuel, d'une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une cotisation annuelle de 5.182 € TTC ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Projet agro-photovoltaïque. Madame le Maire informe le conseil municipal d'un projet d'installation de panneaux voltaïques sur une parcelle agricole, route de la Celle. Les agriculteurs à l'origine de ce projet souhaitent louer leur terrain à EDF service ENR pour produire de l'électricité, tout en gardant la jouissance des pâturages pour de jeunes génisses.

Les démarches administratives ne sont pas encore commencées et l'accord de la commune prime. Une première rencontre avec les porteurs de projet et une représentante d'EDF a eu lieu avec Madame le Maire et des adjoints. Plusieurs points sensibles notamment en matière de nuisances visuelles et de mitoyenneté ont été soulevés. Madame le Maire propose qu'une réunion de présentation par EDF, avec les porteurs de projet, soit organisée avec les élus intéressés.

CCAS. La première réunion du CCAS s'est tenue le samedi 17 octobre, avec comme ordre du jour

l'organisation des festivités de fin d'année et la présentation d'un projet de jardin collectif porté par une association en cours de constitution

Pour la fin d'année, le CCAS a choisi, au vu des circonstances sanitaires liées à la COVID d'annuler tout rassemblement et par conséquent le traditionnel repas des anciens. Il a donc été proposé aux personnes de 65 ans et plus quatre choix :

- Un colis de produits locaux de fête
- Un bon d'achat chez notre esthéticienne locale
- Un carton de trois bouteilles (vins et bière locaux)
- Une participation à un colis alimentaire pour les personnes nécessiteuses par le biais d'une association caritative.

Le choix des bénéficiaires s'est porté sur 97 colis, 23 dons à une association caritative, 24 coffrets de boissons et 13 bon cadeau à l'Escale Beauté d'Arquian. Les retours des bénéficiaires sont très positifs.

Emilie Fontaine a présenté aux membres du CCAS le projet associatif qu'elle mène avec son compagnon, Romain Thervais, jeune maraîcher nouvellement installé à Arquian. Il s'agit d'un jardin collectif qui permettrait aux adhérents de l'association de bénéficier de conseils, de s'adonner à la pratique du jardinage dans un terrain adapté et de bénéficier de la production de légumes de ce jardin. Les besoins de l'association portent sur la mise à disposition d'un terrain à cultiver avec un endroit de stockage de matériels.

Commission communication. La première lettre d'information Flash'Arquian a été distribuée à l'ensemble des foyers arquinois. Les Arquinois étaient invités à s'inscrire, par le biais d'un coupon-réponse inclus dans la première lettre d'information, pour la réception des prochains numéros soit en format numérique par courriel soit dans leur boîte aux lettres en format papier. A ce jour 56 réponses ont été retournées : 20 par voie informatique, 36 par voie postale.

La rédaction du journal annuel de la commune le Petit Arquinois n° 19 se termine et devrait être diffusé en janvier 2021.

Commission résilience. Stéphane Lavert, référent de la commission résilience, propose aux membres du conseil municipal de participer à un atelier sur le dérèglement climatique dont il assurerait l'organisation et l'animation. Cet atelier d'une durée de trois heures pourra réunir 6 à 7 personnes maximum et aura pour but de réaliser collectivement une « fresque du climat » permettant de prendre pleinement conscience des enjeux. Le nombre de séances sera défini en fonction des réponses des conseillers municipaux intéressés.

Vœux de la municipalité. En raison de la crise sanitaire actuelle et des restrictions qui en découlent, l'organisation d'une cérémonie de vœux de la municipalité à la population début 2021 ne peut être envisagée. Aussi, il est proposé au conseil municipal de réfléchir à un support audiovisuel pour faire état des événements qui ont marqué 2020 et annoncer les projets et vœux pour 2021.

Plus de question à l'ordre du jour, fin de séance à 22 heures.